



EB-2013-0036

AVIS DE PROCÉDURE ET D'AUDIENCE ÉCRITE

MOTION DE MODIFICATION D'UNE ORDONNANCE ACCORDANT L'AUTORISATION DE CONSTRUIRE DES LIGNES DE TRANSPORT À WHITE RIVER HYDRO LP ET À GITCHI ANIMKI ENERGY LIMITED PARTNERSHIP

Lors de sa décision à l'instance EB-2011-0420, rendue le 10 mai 2012, la Commission a approuvé la requête déposée par White River Hydro LP et Gitchi Animki Energy Limited Partnership en vue d'obtenir l'autorisation de construire une ligne de transport de 115 kV de 23,5 km ainsi que les installations connexes (les « lignes de transport »), comme présentées dans l'annexe A, afin de relier deux centrales hydroélectriques au réseau contrôlé par l'organisme SIGME. La décision rendue par la Commission dispose que, à moins que la Commission en décide autrement, cette autorisation prendrait fin le 30 juin 2013, sauf si les travaux de construction sont entamés avant cette date.

Dans une lettre datée du 18 décembre 2012, Regional Power OPCO Inc. (« RPOI »), pour le compte de Pic Moberg Hydro Inc., a demandé auprès de la Commission qu'elle modifie la décision rendue dans le dossier EB-2011-0420 donnant l'autorisation de construire des lignes de transport à Pic Moberg Hydro Inc. plutôt qu'à White River Hydro LP et à Gitchi Animki Energy Limited Partnership. La lettre indique que Pic Moberg Hydro Inc. deviendrait propriétaire des lignes de transport.

Dans une lettre datée du 15 février 2013, RPOI a demandé que la Commission ordonne également que l'autorisation accordée relative à la construction prenne fin le 31 décembre 2014, plutôt qu'au 30 juin 2013.

La Commission a entamé la présente instance afin d'étudier les requêtes de RPOI.

La Commission a assigné à cette instance le numéro de dossier EB-2013-0036.

Comment consulter la requête de RPOI

Pour consulter un exemplaire de la requête, rendez-vous sur la page Consommateurs du site Web de la Commission et entrez le numéro de dossier EB-2013-0036 dans la case « Trouver une requête ». Des exemplaires sont également disponibles pour consultation au bureau de la Commission ainsi qu'au bureau de RPOI aux adresses ci-dessous, ou encore sur www.regionalpower.com/.

Audience écrite

La Commission entend procéder par voie d'audience écrite, à moins qu'une partie ne présente à la Commission des raisons qui justifient de ne pas tenir une telle audience. Si vous vous opposez à une audience écrite, vous devez fournir des arguments écrits précisant en quoi une audience orale est nécessaire. Toutes les observations qui visent à s'opposer à une audience écrite doivent parvenir à la Commission et à RPOI dans les 10 jours suivant la publication ou la signification du présent avis.

Comment participer

Commentaires

Si vous souhaitez donner votre opinion sur l'instance aux membres de la Commission qui étudient cette requête, nous vous invitons à faire parvenir une lettre de commentaires à la Commission dans les 30 jours suivant la publication ou la signification du présent avis. Une copie intégrale de votre lettre de commentaires, incluant votre nom, vos coordonnées et le contenu de vos observations, sera fournie au requérant ainsi qu'aux membres de la Commission présents à l'audience.

Observateur

Si vous ne souhaitez pas participer activement à l'instance, mais que vous désirez recevoir les documents publiés par la Commission, vous pouvez présenter une demande de statut d'observateur. Vous devez faire parvenir votre demande par écrit à la Commission au plus tard 10 jours après la date de publication ou de signification du présent avis.

Renseignements personnels dans les lettres de commentaires et les demandes du statut d'observateur

Toute lettre de commentaires ou requête de statut d'observateur sera versée au dossier public, ce qui signifie qu'elle peut être consultée aux bureaux de la Commission et qu'elle sera publiée sur son site Web. Avant de verser les lettres au dossier public, la Commission supprimera tous les renseignements personnels (c.-à-d. autre que

commerciaux) de la lettre (c.-à-d. l'adresse, le numéro de télécopieur, le numéro de téléphone et l'adresse courriel de la personne). Toutefois, le nom de la personne et le contenu de la lettre feront partie du dossier public. Veuillez adresser votre lettre au secrétaire de la Commission à l'adresse indiquée plus bas et citer le numéro de dossier EB-2013-0036 dans l'en-tête de votre lettre.

Intervention

Si vous souhaitez participer activement à l'instance (p. ex., soumettre des questions, déposer des arguments écrits), vous pouvez présenter votre requête de statut d'intervenant auprès de la Commission au plus tard dans les 10 jours suivant la publication ou la signification du présent avis. Vous pouvez connaître les directives sur la façon de demander le statut d'intervenant sur le site Web de la Commission à l'adresse www.ontarioenergyboard.ca/participate. Tous les documents qu'un intervenant dépose auprès de la Commission, notamment son nom et ses coordonnées, seront versés au dossier public, ce qui signifie qu'ils seront disponibles pour consultation aux bureaux de la Commission et sur son site Web.

Si vous n'avez pas accès à l'Internet, veuillez composer le 1-877-632-2727 pour obtenir des informations sur l'instance et sur la façon de participer.

Comment communiquer avec nous

En réponse au présent avis, veuillez citer le numéro de dossier EB-2013-0036 dans la ligne objet de votre courriel ou dans l'en-tête de votre lettre. Il est également important de fournir votre nom, votre adresse postale ainsi que votre numéro de téléphone et, le cas échéant, une adresse courriel et un numéro de télécopieur. Toutes les communications doivent être adressées au secrétaire de la Commission à l'adresse indiquée plus bas, et être reçues au plus tard à 16 h 45 le jour convenu.

IMPORTANT

SI VOUS NE PARTICIPEZ PAS À L'AUDIENCE EN DÉPOSANT DES OBSERVATIONS ÉCRITES CONFORMÉMENT AUX TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA COMMISSION PEUT PROCÉDER SANS VOTRE PARTICIPATION ET VOUS NE RECEVREZ AUCUN AUTRE AVIS CONCERNANT CETTE INSTANCE.

ADRESSES

Commission

C.P. 2319
2300 Yonge Street, 27^e étage
Toronto (Ontario) M4P 1E4
À l'attention de la secrétaire de la
Commission
Courriel : boardsec@ontarioenergyboard.ca
Dépôts :
www.pes.ontarioenergyboard.ca/eservice
Tél. : 1-888-632-6273 (sans frais)
Télé. : 416-440-7656

Requérant

Regional Power OPCO Inc.
a/s de M. George Tatolis,
coordonnateur aux permis
6755, chemin Mississauga, bureau 308
Mississauga (Ontario) L5N 7Y2
Tél. : 905-363-4200
Télé. : 905-363-4202
Courriel :
george.tatolis@regionalpower.com

FAIT à Toronto, le 14 mars 2013

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Kirsten Walli
Secrétaire de la Commission

ANNEXE A

CARTE DE LOCALISATION DE LA LIGNE DE TRANSPORT ET DES INSTALLATIONS CONNEXES APPROUVÉES DANS LE CADRE DE L'INSTANCE EB-2011-0420

NUMÉRO DE DOSSIER EB-2013-0036

14 MARS 2013

